

Date de convocation :
04/12/2025
Date d'affichage :
04/12/2025

Le onze décembre deux mil vingt-cinq à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de Madame PERROTTE Marie-Hélène, Maire de Picauville.

Nombre de
Conseillers
En exercice : 26
Présents : 19
Votants : 20

Etaient présents :

CHANTREUIL Claude, CUQUEMELLE Marie-Hélène, DUVERNOIS Vincent, ARNAUD Jennifer (née FLOQUET), GAILLARDON Christian, GERVAIS Marylise, HARDEL Laëtitia, LELOY Michel, LESACHEY Françoise, LEVAVASSEUR Daniel, LEVIN Jacky, MARIE Claudine, MARIE Hervé, MAUBRAY Daniel, PERROTTE Guillaume, PERROTTE Marie-Hélène, ROUXEL Stéphane, TRAVERT Gilbert, VASLIN Jean-Jacques

Excusés :

DONGE Ginette pouvoir à LESACHEY Françoise,

Absents :

CORCY Jeannine, DESMONS Sophie, HEBERT Marine, LECOEUR Christophe, MATHIEU Julien, TOURBOT Elise

Secrétaire de Séance : MARIE Claudine

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV du 13 novembre 2025

Ordre du Jour :

Décision du Maire prise par délégation du conseil municipal
Subvention exceptionnelle : collège St Exupéry pour le projet « danse collège danse » avec le Trident
Demande de subvention voyage scolaire Abbaye St Sauveur
Indemnités de gardiennage des églises
Remboursement d'un élu pour achat Noël à la foirfouille
Convention de partenariat pour la médiathèque avec le Conseil Départemental de la Manche
Modification du règlement intérieur de la médiathèque /ludothèque
Modification des tarifs de la médiathèque/ludothèque
Assurance statutaire : proposition contrat groupe avec le CDG50
Suppression de l'indemnité IFSE- régie
Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activités – services extérieurs
DIA

01-12-25 Décision du maire prise par délégation du conseil municipal

NEANT

02-12-25 Subvention exceptionnelle : collège St Exupéry pour le projet « danse collège danse » avec le Trident

Madame le Maire propose de participer au projet culture du collège Saint Exupéry de Sainte-Mère-Eglise, organisé en collaboration avec le Trident, intitulé « danse collège danse », au même montant que la commune de Sainte-Mère-Eglise : 1 000€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,
DECIDE de participer à hauteur de 1 000€ pour ce projet culturel présenté ci-dessus
INCRIT cette dépense au budget 2026

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20	Contre		Abstention	

03-12-25 Demande de subvention voyage scolaire Abbaye St sauveur

Madame le Maire présente une demande de subvention pour un voyage en Angleterre en avril 2026 d'un collégien.

Madame le Maire propose de subventionner comme d'habitude à hauteur de 70€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la participation forfaitaire de 70€ et INSCRIT cette dépense au budget 2026

CHARGE Madame le maire ou son adjoint de procéder au virement, après la réalisation du voyage scolaire

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20	Contre		Abstention	

04-12-25 Indemnité de Gardiennage des églises

Madame le maire propose de maintenir les indemnités de gardiennage des églises selon la nouvelle répartition instituée en 2024.

A savoir

Curés

Père Ikendje	126.91 €
Père Jamelot	126.91 €
	253.82 €

Bénévoles

Amfreville : bénévole	90€
Cretteville : bénévole	90€
Gourbesville : bénévole	90€
Houtteville : bénévole	90€
Les Moitiers en Bauplois : bénévole	90€
Picauville : bénévole	90€
Vindefontaine : bénévole	90€

630 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de verser les indemnités de gardiennage des églises du territoire de Picauville, suivant la répartition présentée ci-dessus, pour 2025 et les prochaines années.

PRECISE qu'en cas de revalorisation par l'Etat du montant de l'indemnité de gardiennage des églises, cette répartition sera maintenue mais réévaluée pour suivre l'évolution de l'indemnité

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20	Contre		Abstention	

05-12-25 Remboursement d'un élu pour achat Noël à la foir'fouille

Madame le Maire demande l'autorisation de rembourser Jennifer ARNAUD pour l'achat de la barbe et de la perruque du Père Noël, pour une somme de 19.99€.

Après en avoir délibéré et à la majorité (19 voix Pour et 1 Abstention), le conseil Municipal,
AUTORISE le remboursement de la somme de 19.99€ à Madame Jennifer ARNAUD

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	19	Contre		Abstention	1 Jennifer ARNAUD

06-12-25 Convention de partenariat pour la médiathèque avec le Conseil Départemental de la Manche

Madame le Maire présente la nouvelle convention de partenariat avec la Bibliothèque départementale de Prêt pour les années 2025 à 2030.

Les termes de la convention présentés reprennent ce qui existait déjà.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE la nouvelle convention de partenariat avec la Bibliothèque départementale de Prêt de 2025 à 2030.
AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer cette convention

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20	Contre		Abstention	

07-12-25 Modification du règlement intérieur de la médiathèque-ludothèque

Madame le Maire présente un nouveau projet de règlement intérieur qui regroupe celui des 2 entités : la médiathèque et la ludothèque.

Plusieurs articles évoluent :

- Ajout d'un article 6 : concernant le site internet
- Modification de l'article 7 : suite à l'évolution du nombre de document pouvant être empruntés
- Modification de l'article 14 : Le personnel n'assure en aucun cas la garde des enfants et ne peut être tenu pour responsable des enfants mineurs non accompagnés. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
VALIDE le règlement annexé à la présente délibération

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20	Contre		Abstention	

08-12-25 Modification des tarifs de la Médiathèque-ludothèque

Suite à sa rencontre avec les responsables de la Bibliothèque Départementale de la Manche (BDM), Madame le Maire propose d'étendre la gratuité de l'accès à la médiathèque/ludothèque aux enfants. Madame le maire fait un tour d'horizon des pratiques des médiathèques départementales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'étendre la gratuité jusqu'à 18 ans pour les résidents de Picauville à la médiathèque/Ludothèque.

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

09-12-25 Assurance statutaire : proposition de nouveau contrat groupe avec le CDG50

Madame le maire rappelle :

- que, dans le cadre des dispositions du code général de la fonction publique et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE le Maire ou son représentant à adhérer au présent contrat groupe d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents :

- fonctionnaires affiliés à la CNRACL,
- fonctionnaires et contractuels affiliés à l'IRCANTEC.

souscrit par le CDG 50 pour le compte des collectivités et établissements de la Manche, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

ACCEPTE la proposition suivante : **RELYENS SPS, courtier, gestionnaire du contrat groupe, et CNP ASSURANCES, assureur**

➤ **Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à la CNRACL**

Les conditions d'assurance sont les suivantes :

➤ *Date d'effet de l'adhésion : 1/01/2026*

➤ *Date d'échéance : 31 décembre 2029*

(possibilité de résilier à l'échéance du 1^{er} janvier, avec un préavis de 4 mois)

➤ *Niveau de garantie :*

- *décès*

- *accidents de service et maladies imputables au service - avec franchise de 10 jours fermes par arrêt*

- *congés de longue maladie et de longue durée - sans franchise*

- *maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise*

- *maladie ordinaire - avec franchise de 10 jours fermes par arrêt*

Franchise proportionnelle de 8 % sur les remboursements pour l'ensemble des arrêts (tous risques) déclarés après la prise d'effet du contrat

➤ *Taux de cotisation : 7,40 %*

➤ *La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut et le cas échéant du CTI soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :*

- *la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),*

- *le Supplément Familial de Traitement (SFT),*

- *les indemnités accessoires, à l'exception de celles qui sont rattachées à l'exercice des fonctions ou qui ont un caractère de remboursement de frais,*

- *le RIFSEEP défini par l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel (IFSE et CIA).*

➤ **Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC**

Les conditions d'assurance sont les suivantes :

- *Date d'effet de l'adhésion : 1/01/2025*
- *Date d'échéance : 31 décembre 2029*
(possibilité de résilier à l'échéance du 1^{er} janvier, avec un préavis de 4 mois)
- *Niveau de garantie :*
 - *accidents de travail / maladie professionnelle - avec franchise de 10 jours fermes par arrêt*
 - *congés de grave maladie - sans franchise*
 - *maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise*
 - *maladie ordinaire - avec franchise de 10 jours fermes par arrêt*
Franchise proportionnelle de 8 % sur les remboursements pour l'ensemble des arrêts (tous risques) déclarés après la prise d'effet du contrat
- *Taux de cotisation : 1,06 %*
- *La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut et le cas échéant du CTI soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :*
 - *la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),*
 - *le Supplément Familial de Traitement (SFT),*
 - *les indemnités accessoires, à l'exception de celles qui sont rattachées à l'exercice des fonctions ou qui ont un caractère de remboursement de frais,*
 - *le RIFSEEP défini par l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel (IFSE et CIA).*

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

10-12-25 Suppression de l'indemnité IFSE- régie

Suite à création de l'Indemnité de Maniement des Fonds (pour les régisseurs), il est nécessaire de prendre une délibération pour annuler l'ancien système IFSE régie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal,
VALIDE la suppression de l'IFSE régie

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

11-12-25 Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activités- services extérieurs

Madame le maire propose d'annuler la délibération de novembre qui avait créé un poste de 5h/35h00 pour le ménage à la maison médicale pour les médecins solidaires, et de créer un poste sur la base de 2h00/35h00, ne sachant pas encore les besoins.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ANNULE la délibération n°22-11-25-A créant un poste pour accroissement temporaire d'activités à temps non complet (5h00/35h00)

DECIDE la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activités à temps non complet (2h00/35h00), d'adjoint technique, à compter du 12.12.25 et jusqu'au 31.12.25.

INSCRIT les dépenses nécessaires au budget communal

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	

12-12-25 DIA

- Parcelle cadastrée A996 : ZA de la Vérangerie
Le Conseil Municipal NE SOUHAITE PAS préempter

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20		Contre		Abstention

- Parcelle cadastrée A765 : ZA de la Vérangerie
Le Conseil Municipal NE SOUHAITE PAS préempter

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	20		Contre		Abstention

1) Questions et informations diverses

- **Médecins solidaires** : mise en route demain avec un 1^{er} médecin solidaire
- **Proposition de voter le budget avant les élections municipales**
 - ❖ Jeudi 29.01 : CM pour demande subvention DETR et autres
 - ❖ Jeudi 5.02 : CM pour vote du Compte Financier Unique (ancien Cpte Administratif et Cpte de gestion)
 - ❖ Mardi 17.02 : commission finances
 - ❖ Jeudi 5.03 : CM vote du Budget
- **Pot du personnel communal : mardi 16.12 à 18h00**
- **Vœux du maire : vendredi 16.01 à 20h00**

Séance levée à 21H15

Le PV a été approuvé lors de la réunion du conseil municipal du 7 janvier 2026
Le présent PV a été légalement publié et affiché le 15.01.2026.

Le Maire
MH Perrotte



La secrétaire
C Marie

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long vertical stroke.